



LES ACHARDS

Note de présentation brève et synthétique des Comptes Administratifs 2022

Aux termes des dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales: « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le compte administratif présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire. Il retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'année.
Le compte de gestion, quant à lui, est établi par le comptable de la collectivité.
Le vote du Conseil Municipal arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin suivant l'année de l'exercice.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.
Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.
Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote des comptes administratifs est prévu le 27 mars 2023.



I. LE BUDGET PRINCIPAL

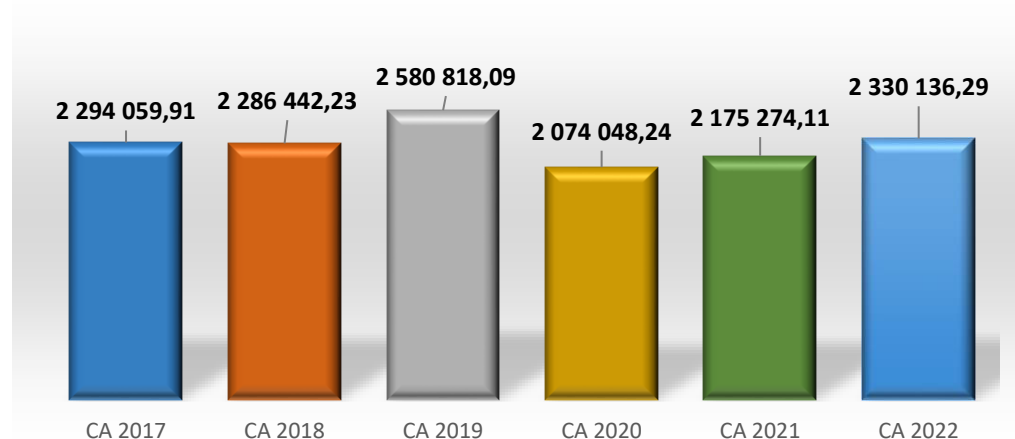
1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Article	Intitulé	BP 2022	DM 2	BP 2022+DM2	CA 2022
011	Charges à caractère général	866 425,00 €	40 000,00 €	906 425,00 €	725 156,73 €
012	Charges de personnel nettes	1 235 000,00 €	35 000,00 €	1 270 000,00 €	1 214 716,21 €
014	Atténuation de produits	175 500,00 €		175 500,00 €	173 995,15 €
022	Dépenses imprévues	195 000,00 €	-75 000,00 €	120 000,00 €	
65	Subventions, contingents	204 000,00 €		204 000,00 €	175 060,96 €
66	Intérêts de la dette	39 210,00 €		39 210,00 €	38 757,24 €
67	Charges exceptionnelles	10 000,00 €		10 000,00 €	2 450,00 €
TOTAL REEL DEPENSE FONCTIONNEMENT		2 725 135,00 €	0,00 €	2 725 135,00 €	2 330 136,29 €
023	Virement section d'investissement	539 865,00 €		539 865,00 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	286 000,00 €		286 000,00 €	277 763,95 €
TOTAL ORDRE DEPENSE FONCTIONNEMENT		825 865,00 €		825 865,00 €	277 763,95 €
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT		3 551 000,00 €	0,00 €	3 551 000,00 €	2 607 900,24 €

Pour rappel, les dépenses de fonctionnement sont constituées des dépenses d'entretien et d'énergie des bâtiments, des fournitures diverses, des prestations de services, des traitements des agents territoriaux, des indemnités des élus, des subventions aux associations et des intérêts d'emprunt.

Il convient de souligner que la commune des Achards maîtrise ses dépenses de fonctionnement depuis 2017 avec une augmentation de 36 000€ sur 6 ans tandis que la population a connu une évolution de 10.04% sur la même période.



Chapitre 11 « Charges à caractère général » : en 2022, le montant dépensé est similaire à celui de 2017. Ce qui démontre une volonté de maîtriser les coûts.

Chapitre 12 « Charges de personnel » : Les charges de personnel ont progressé conformément aux évolutions statutaires réglementaires : évolution du point d'indice et changements de grades ou d'échelons.

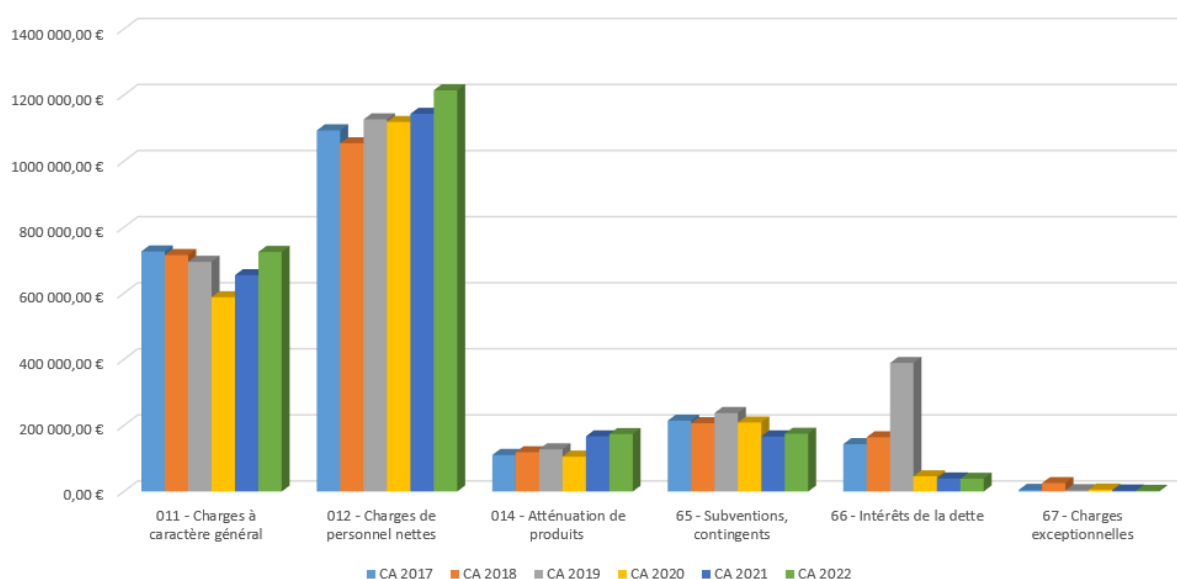
Chapitre 014 « Atténuation de produits » : correspond essentiellement à ce que la commune verse à la CCPA (163 922,17€) et qui est stable par rapport

Chapitre 022 « dépenses imprévues » : a permis de réaliser la décision modificative budgétaire de transfert de crédits au sein de la section de fonctionnement, rendue nécessaire par la hausse de l'énergie (chapitre 011) et la décision du gouvernement d'augmenter le point d'indice en milieu d'année 2022 (chapitre 012), sans avoir à faire une augmentation des crédits dans la section.

Chapitre 65 « subventions, contingents » : concerne essentiellement les indemnités des élus et leurs cotisations (126 921€) ainsi que les subventions versées aux associations (43 468€) soit une hausse par rapport à 2021 de 7,97%.

Chapitre 66 « intérêts de la dette » : étant donné qu'aucun nouvel emprunt n'a été souscrit en 2022, il s'agit d'un montant connu qui diminue légèrement d'année en année.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : a été utilisé en 2022 pour des remboursements liés essentiellement à la mise en fourrière ou des annulations de locations de salles.



Les recettes de fonctionnement

Article	Intitulé	BP 2022	CA 2022
002	Excédent de fonctionnement antérieur	200 000,00 €	
013	Atténuations de Charges	10 000,00 €	63 083,13 €
70	Produits des Services	160 000,00 €	176 909,51 €
73	Impôts et Taxes	1 900 000,00 €	2 139 230,06 €
74	Dotations Subventions et Participations	1 146 000,00 €	1 333 493,78 €
75	Autres Produits de Gestion Courante	50 000,00 €	90 187,13 €
76	Produits Financiers		4,26 €
77	Produits Exceptionnels	20 000,00 €	18 498,72 €
78	Reprises sur amortissement et Provisions		
TOTAL REEL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		3 486 000,00 €	3 821 406,59 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €	57 359,94 €
TOTAL ORDRE RECETTE FONCTIONNEMENT		65 000,00 €	57 359,94 €
TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		3 551 000,00 €	3 878 766,53 €

Atténuation de charges : Ce chapitre 013 comprend les remboursements de personnel titulaire et non titulaire suite aux arrêts maladie et accidents de travail. Les remboursements couvrent les cotisations d'assurances payées en dépenses de fonctionnement (46 804€).

Produits des services : Est enregistré à ce chapitre 70 le montant des ventes (achat de concession dans les cimetières), prestations de services et produits afférents aux activités annexes (occupation du domaine public).

Sont enregistrés sur ce même chapitre les mises à disposition de personnel à la Communauté de communes du Pays des Achards (CCPA) ainsi que les recettes de l'école de sport et le recouvrement des mises en fourrières.

Ce chapitre est stable pour 2022 par rapport à 2021.

Du fait de la réforme de la taxe d'habitation instaurée en 2021, les recettes au chapitre 73 ont été diminuées par rapport à 2020 mais sont compensées par une dotation de l'Etat enregistrée au chapitre 74.

Les deux chapitres s'équilibrent donc et une évolution positive est tout de même constatée entre 2021 et 2022 du fait de la croissance démographique de la commune des Achards :

- chapitre 73 : + 4.28%
- chapitre 74 : + 8.14%
-

Impôts et taxes : Ce chapitre 73 concerne principalement la fiscalité locale. Il se détaille commune suit :

Nat.	Libellé compte	BP 2022	CA 2022
7362	TAXES DE SEJOUR	10 000,00 €	17 349,50 €
73212	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	978 840,00 €	988 375,00 €
7368	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	0,00 €	1 220,29 €
7336	DROITS DE PLACE	6 000,00 €	7 948,90 €
73111	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION	651 160,00 €	703 960,00 €
7318	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILES	2 000,00 €	20 109,00 €
73223	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.COMMUNALES ET INTERC	50 000,00 €	44 194,00 €
7351	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	2 000,00 €	0,00 €
7381	TAXE ADDIT. DROITS MUTATION OU PUB FONCIERE	200 000,00 €	356 073,37 €
	TOTAL	1 900 000,00 €	2 139 230,06 €

Les taux d'imposition communaux ont évolué en 2022, sauf pour la taxe d'habitation pour laquelle le taux est figé jusqu'en 2023 pour les résidences secondaires :

✓Taxe foncière sur les propriétés bâties: 19.37%

✓Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42.66 %

L'année 2022 a connu une évolution des bases d'imposition de 3.4%.

L'article 7381 concernant les droits de mutation enregistre une diminution de 2.25% alors qu'en 2021 une augmentation de 60.04% avait été constatée.

Le FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal): il s'agit d'un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il consiste à prélever une fraction des ressources fiscales de certaines collectivités pour la reverser à des collectivités moins favorisées. La répartition entre les communes membres de la CCPA est faite en fonction du potentiel financier par habitant et de la population.

La Dotation de Solidarité Communautaire est stable.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat. Il se détaille comme suit :

Nat.	Libellé compte	BP 2022	
7478	AUTRES ORGANISMES	0,00 €	192,80 €
7411	DOTATION FORFAITAIRE	380 000,00 €	373 448,00 €
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	164 000,00 €	265 578,00 €
74127	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	0,00 €	11 839,00 €
744	FCTVA	5 000,00 €	10 412,24 €
74718	AUTRES DOTATIONS	0,00 €	7 543,74 €
7482	COMPENSATION POUR PERTE DE TAXE ADDITIONNELLE	0,00 €	865,00 €
74834	ETAT - COMPENSAT. EXONERATIONS TAXES FONCIERES	585 000,00 €	639 737,00 €
7484	DOTATION DE RECENSEMENT	0,00 €	9 248,00 €
7485	DOTATION POUR LES TITRES SECURISES	12 000,00 €	14 630,00 €
	TOTAL	1 146 000,00 €	1 333 493,78 €

Le montant total des recettes inscrites au chapitre 74 constate une augmentation de 8.14% par rapport à 2021, correspondant au maintien de la fraction « bourg centre » de la Dotation de Solidarité Rurale, à l'obtention de la dotation nationale de péréquation et aux compensations des taxes foncières.

Autres produits de gestion courantes : Sont inscrits à ce chapitre 75 les revenus liés à la location des salles communales et des logements communaux.

En 2022, les locations de salles communales ont repris avec 44 049€ de recettes contre 11 712€ en 2021.

Produits exceptionnels (Chapitre 77) : Sont inscrits les remboursements de sinistres ainsi que les cessions. En 2022, cela correspond à la cession d'un véhicule communal (reprise).

2. La section d'Investissement

Les dépenses d'investissement

CHAP/OP	Intitulé	NOUVEAUX CREDITS 2022	RAR	DM1	BP 2022+DM	CA 2022
CH 16	Remboursement capital de la dette actuelle	344 000,00 €			344 000,00 €	338 326,52 €
Dépenses dette		344 000,00 €			344 000,00 €	338 326,52 €
020	Dépenses imprévues	50 000,00 €		-45 000,00 €	5 000,00 €	
CH 20	Immobilisations incorporelles (Docs urba + frais d'étude)	151 000,00 €	53 265,00 €		204 265,00 €	68 961,60 €
CH 204	Subvention équipement versées (SYDEV)	260 800,00 €	230 505,00 €		491 305,00 €	157 264,00 €
CH 21	Immobilisations corporelles Hors opérations	879 500,00 €	31 661,04 €		911 161,04 €	305 026,12 €
CH 23	Immobilisations Hors opérations				0,00 €	
CH 45	Opérations pour compte de tiers				0,00 €	
Dépenses Hors Opérations		1 341 300,00 €	315 431,04 €	-45 000,00 €	1 611 731,04 €	531 251,72 €
24	TRAVAUX SUR LES BATIMENTS	345 000,00 €	266,58 €		345 266,58 €	241,25 €
25	VOIRIE	962 800,00 €	293 465,02 €		1 256 265,02 €	421 449,80 €
26	ACQUISITION MATERIEL	193 630,00 €	7 940,99 €		201 570,99 €	150 246,04 €
28	MAIRIE	0,00 €			0,00 €	
29	CIMETIERE	18 000,00 €	7 863,31 €		25 863,31 €	9 563,71 €
31	HALLES				0,00 €	
32	JEUX EXTERIEURS	70 000,00 €			70 000,00 €	49 148,41 €
33	SALLE ANTOINE RIGAUDEAU	20 000,00 €	800 609,36 €	5 000,00 €	825 609,36 €	823 548,76 €
34	SALLE BELLE EUGENIE				0,00 €	
35	COMPLEXE SPORTIF THIERRY OMEYER/VESTIAIRE FOOT	396 000,00 €	44 394,40 €		440 394,40 €	23 727,60 €
36	REHABILITATION ATELIERS	505 000,00 €	36 672,00 €	40 000,00 €	581 672,00 €	19 959,90 €
37	POTAGER					
38	ESPACE CULTUREL					
39	EQUIPEMENTS SPORTIFS				0,00 €	
Opérations		2 510 430,00 €	1 191 211,66 €	45 000,00 €	3 746 641,66 €	1 497 885,47 €
	TOTAL DEPENSES EQUIPEMENT	4 195 730,00 €	1 506 642,70 €	0,00 €	5 702 372,70 €	2 367 463,71 €
001	Report Résultat d'investissement (déficit) N-1					
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	65 000,00 €			65 000,00 €	57 359,94 €
041	Opérations patrimoniales					
192	Neutralisation plus ou moins value s/cession d'immos					
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	4 260 730,00 €	1 506 642,70 €	0,00 €	5 767 372,70 €	2 424 823,65 €

Le chapitre 16 concerne le remboursement du capital de la dette. Encore une fois, la collectivité n'ayant pas souscrit de nouvel emprunt en 2022, ce chapitre est connu et diminue progressivement (diminution de 7,92% entre 2021 et 2022).

Les dépenses imprévues (20) ont été utilisées dans le cadre de la décision modificative n°1 afin de permettre un transfert de crédits et non une augmentation des crédits sur la section d'investissement.

Le chapitre 20 correspond aux études engagées, dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain » à savoir l'étude de stratégie urbaine, celle sur le site Arts et Nature et celle sur l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte.

Le chapitre 204 correspond à des travaux réalisés par le Sydev : réparation de points lumineux et effacements de réseaux notamment Rue de la Boule.

Quant au **chapitre 21 hors opérations**, il a permis la démolition de la maison au 32 rue Clemenceau en prévision de la réalisation d'une opération mixte (commerce-logement) en 2023, la mise en place partielle de la vidéo protection et du mur d'escalade (ces deux projets se poursuivant en 2023).

S'agissant des opérations, celle sur les **bâtiments (opération 24)** n'a pratiquement pas été utilisée et a concerné le changement d'un chauffe-eau.

La voirie (opération 25) a concerné des réfections de trottoirs, de chaussée, des réseaux d'eaux pluviales.

L'acquisition de matériel (opération 26) : concerne surtout tracteur (62280€), un broyeur d'accotement (28 796€), un véhicule (20 388€), bancs et banquettes (6602€) et des décorations de Noël (4900€).

Le cimetière (opération 29) a vu l'installation en 2022 de 7 nouveaux caveaux au sein du cimetière du quartier de la Mothe.

Les jeux extérieurs (opération 32) correspondent exclusivement à l'aménagement des jeux au niveau du complexe sportif Thierry Omeyer.

La salle Antoine Rigau deau (opération 33).

Les vestiaires foot du complexe Thierry Omeyer (opération 35) n'ont connu que 23 727,60€ de réalisation du fait de la hausse des prix des marchés de travaux à l'ouverture des plis par rapport à l'estimation. Le projet est donc réexaminé.

Pour la réhabilitation des ateliers (opération 36), seule une partie de la maîtrise d'œuvre s'est vue facturer en 2022, les travaux commençant au 1^{er} trimestre 2023.

Les recettes d'investissement

Le Chapitre 10 enregistre le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la valeur Ajoutée (FCTVA) et la taxe d'aménagement.

Les travaux de la salle Rigau deau étant intervenus en 2022 et le FCTVA étant versé, dans les communes nouvelles, l'année de réalisation des travaux éligibles, le chapitre 10 enregistre une importante hausse des recettes (proportionnelle aux dépenses réalisées).

La taxe d'aménagement, actuellement perçue pour tout le territoire de la commune, y compris quand cela concerne les zones d'activités.

Chapitre	Intitulé	NOUVEAUX CREDITS 2022	RAR	BP 2022	CA 2022
001	Résultat d'investissement	1 521 046,76 €		1 521 046,76 €	
CH 10	FCTVA (10222)	160 000,00 €		160 000,00 €	328 037,03 €
	Taxe aménagement (10226)	200 000,00 €		200 000,00 €	375 039,41 €
1068	Affectation du Résultat N-1	1 638 788,35 €		1 638 788,35 €	1 638 788,35 €
CH 13	Subventions d'investissement	0,00 €	709 952,60 €	709 952,60 €	450 308,94 €
CH 16	Emprunts et dettes	411 719,99 €		411 719,99 €	450,00 €
CH 024	Immobilisations corporelles (ventes terrains + reprise véhicule)	300 000,00 €		300 000,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		4 231 555,10 €	709 952,60 €	4 941 507,70 €	2 792 623,73 €
021	Virement de la section de fonctionnement	539 865,00 €		539 865,00 €	
040	Amortissement	286 000,00 €		286 000,00 €	277 763,95 €
192	Plus ou moins valeur sur cession d'immos				
041	Opérations patrimoniales				
R001	Report Résultat d'Investissement N-1 (Excédent)				
TOTAL		5 057 420,10 €	709 952,60 €	5 767 372,70 €	3 070 387,68 €

Le Chapitre 13 « Les subventions d'investissement » concerne les subventions et fonds reçus pour financer les dépenses d'équipement. Ils peuvent provenir notamment de l'Etat (DETR, DSIL), la Région, le Département, la Communauté de communes, le SYDEV ou l'Europe.

→ L'année 2022 enregistre 49.92% de hausse des recettes réelles de fonctionnement : les travaux de la salle Rigaudeau ont débuté à la fin du 2^{ème} semestre 2021 et, en conséquence, les subventions et le FCTVA (acomptes et soldes) sollicitées en 2022 ont généré 614 000€ de recettes supplémentaires. 37.45% de subventions pour le projet de la salle Rigaudeau.

Il n'a pas été recouru à l'emprunt. Les 450€ figurant au compte administratif correspondent à une caution pour un logement social.

3. Résultats

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	2 607 900,24 €
Recettes de fonctionnement :	3 878 766,53 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	1 270 866,29 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 :	200 000,00 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	1 470 866,29 €
INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'investissement :	2 424 823,65 €
RAR Dépenses Investissement :	1 746 801,39 €
Recettes d'investissement :	3 070 387,68 €
RAR Recettes d'investissement :	308 907,50 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	645 564,03 €
Résultat d'investissement de l'exercice N-1 :	1 521 046,76 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	2 166 610,79 €

La commune pratique le rattachement des charges et des produits. Les titres (recettes) et les mandats (dépenses) sont émis sans retard.

4. Les ratios financiers obligatoires

Commune les Achards	BP 2022	CA 2022	chiffres 2022 du site Collectivitéslocales.gouv.fr
nombre d'habitants (population INSEE)	5 379	5 379	De 5 000 à 10 000 habitants
ratio 1 : dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population	506,62	433,19	994€/hab
Ratio 2 : Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée)	353,23	397,70	517€/hab
Ratio 2 bis: Produit des impositions directes/population (fiscalité reversée incluse)	566,28	645,61	688€/hab
Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population	648,08	710,43	1158€/hab
Ratio 4: Dépenses brutes d'équipement/population	904,83	348,02	298€/hab
Ratio 5: Dette/Population	426,09	426,09	796€/hab
Ratio 6: DGF/Population	101,13	121,00	154€/hab
Ratio 7: Dépenses de personnel/DRF	46,60	52,13	57,60%
Ratio 9 : Marge d'autofinancement courant (MAC)= (DRF + remboursement de dette)/RRF	78,17	60,98	88,70%
Ratio 10: Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement	139,62	48,99	25,70%
Ratio 11: Dette/RRF= taux d'endettement	65,75	59,98	68,70%

II. Les budgets annexes

1. « Lotissement Les Jonquilles »

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	BP 2022	CA 2022	article	Niv	intitulé	BP 2022	CA 2022
002	002	résultat fonct. reporté			002	002	résultat fonct. reporté	484 519,27 €	
6015	011	Terrains à aménager			7015		vente terrains aménagés	345 626,00 €	248 767,00 €
6045	011	Achat d'études	10 943,91 €	0,00 €	7083		Locations diverses		
605	011	travaux	118 518,12 €	48 640,19 €	7473		Subvention du département		
60611	011	Eau et Assainissement		44,84 €	7478		Autres organismes		
608	011	frais accessoires	16 000,00 €	0,00 €					
63513	011	Autres impôts locaux							
65888	65	Autres charges diverses de gestion courante		0,63 €					
6522	65	Reversement de L'Excédent	460 748,39 €						
7133	042	variation des en cours			7133	042	variation des en cours		
7133	042	variation des en cours							
71355	042	Variation du stock	369 396,88 €	223 934,85 €	71355	042	variation terrains aménagés	145 462,03 €	52 418,08 €
71355	042	Variation du stock							
608	043	frais accessoires			796	043	transfert charges	0,00 €	
			975 607,30 €	272 620,51 €				975 607,30 €	301 185,08 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES					RECETTES			
article	Niv	intitulé	BP 2022	CA 2022	article	intitulé	BP VOTE 2022	CA 2022
001	001	résultat inv. reporté	223 934,85 €		001	résultat inv. reporté		
1641	16	emprunt			1641	16 emprunt		
1687	16	avance commune			1687	16 avance commune		
3351	040	Stocks de terrains-en cours			3351	Stocks de terrains-en cours		
3354	040	Stocks d'études-en cours			3354	Stocks d'études-en cours		
3355	040	Stocks de travaux-encours			3355	Stocks de travaux-encours		
33581	040	Stock annexes-en cours			33581	Stock annexes-en cours		
33586	040	Stocks financiers - en cours			33586	Stocks financiers - en cours		
3555	040	Stock final - terrains	145 462,03 €	52 418,08 €	3555	reprise stock initial-terrains		
					3555	terrains aménagés	369 396,88 €	223 934,85 €
			369 396,88 €	52 418,08 €			369 396,88 €	223 934,85 €

Résultats de clôture :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	272 620,51 €
Recettes de fonctionnement :	301 185,08 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	28 564,57 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 :	484 519,27 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	513 083,84 €

INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'investissement :	52 418,08 €
Recettes d'investissement :	223 934,85 €
Résultat d'investissement de l'exercice :	171 516,77 €
Résultat d'investissement de l'exercice N-1 :	-
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	52 418,08 €

Le budget du lotissement Les Jonquilles a enregistré en 2022, 6 ventes de lots.
 Les 3 derniers lots sont réservés et devraient faire l'objet d'une vente rapidement en 2023.
 Le programme de Vendée Habitat s'est achevé et les 17 logements ont été livrés fin 2022.

2. « Lotissement Les Mares »

FONCTIONNEMENT

DEPENSES					RECETTES				
article	Niv	intitulé	BP 2022	CA 2022	article	Niv	intitulé	BP 2022	CA 2022
002	002	résultat fonct. reporté			002	002	résultat fonct. reporté		
6015	011	Terrains à aménager			7015		vente terrains aménagés		
6045	011	Achat d'études	94 078,96 €	23 006,68 €	7083		Locations diverses		
605	011	travaux	683 000,00 €	0,00 €	7473		Subvention du département		
60611	011	Eau et Assainissement			7478		Autres organismes		
608	011	frais accessoires			7133	042	variation des en cours		
63513	011	Autres impôts locaux			71355	042	variation terrains aménagés	777 078,96 €	12 156,68 €
6588	65	Autres charges diverses de gestion courante			796	043	transfert charges	0,00 €	
7133	042	variation des en cours							
7133	042	variation des en cours							
71355	042	Variation du stock							
71355	042	Variation du stock							
608	043	frais accessoires							
			777 078,96 €	23 006,68 €				777 078,96 €	12 156,68 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 30/03/2023

Reçu en préfecture le 30/03/2023

Publié le



ID : 085-200065795-20230327-D27032023_02-DE

DEPENSES					RECETTES			
article	Niv	intitulé	BP 2022	CA 2022	article	intitulé	BP 2022	CA 2022
001	001	résultat inv. reporté	14 421,04 €		001	résultat inv. reporté		
1641	16	emprunt			1641	16 emprunt	791 500,00 €	
1687	16	avance commune			1687	16 avance commune		
3351	040	Stocks de terrains-en cours			3351	040 Stocks de terrains-en cours		
3354	040	Stocks d'études-en cours			3354	040 Stocks d'études-en cours		
3355	040	Stocks de travaux-encours			3355	040 Stocks de travaux-encours		
33581	040	Stock annexes-en cours			33581	040 Stock annexes-en cours		
33586	040	Stocks financiers - en cours			33586	040 Stocks financiers - en cours		
3555	040	Stock final - terrains	777 078,96 €	12 156,68 €	3555	040 reprise stock initial-terrains		
					3555	040 terrains aménagés	0,00 €	
			791 500,00 €	12 156,68 €			791 500,00 €	0,00 €

Résultats de clôture :

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	23 006,68 €
Recettes de fonctionnement :	12 156,68 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 10 850,00 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice N-1 :	- €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	- 10 850,00 €

INVESTISSEMENT :	
Dépenses d'investissement :	12 156,68 €
Recettes d'investissement :	- €
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 12 156,68 €
Résultat d'investissement de l'exercice N-1 :	- 14 421,04 €
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	- 26 577,72 €

Les travaux d'aménagement du lotissement Les Mares n'ont pas pu commencer en 2022 et ont finalement démarrés en janvier 2023.